

Une aide forfaitaire

Pour les exploitations dont l'orientation majoritaire est bovins et ovins viande

Pertes de fourrages	Formes	De 15 à moins de 50 UGB au total	De 50 à moins de 90 UGB	90 UGB et plus
30 à moins de 40 %	Individuelle	300 €	500 €	800 €
30 à moins de 40 %	GAEC	500 €	800 €	1 250 €
40 % et plus	Individuelle	500 €	800 €	1 250 €
40 % et plus	GAEC	800 €	1 250 €	2 000 €

Pour les exploitations dont l'orientation majoritaire est caprins et ovins lait

Pertes de fourrages	Formes	De 7 à moins de 50 UGB au total	De 50 à moins de 90 UGB	90 UGB et plus
30 à moins de 40 %	Individuelle	300 €	500 €	800 €
30 à moins de 40 %	GAEC	500 €	800 €	1 250 €
40 % et plus	Individuelle	500 €	800 €	1 250 €
40 % et plus	GAEC	800 €	1 250 €	2 000 €

Pour les équins (non cumulable avec l'un des deux forfaits valables pour les exploitations dites « ruminantes »)

Pertes de fourrages	Minimum de 5 saillies sur la période 2019-2020	Par saillie supplémentaire sur la période 2019-2020	Plafond de l'aide
30 à moins de 40 %	300 €	30 €	2 000 €
40 % et plus	300 €	45 €	2 000 €